

**Déclaration des élus SNTRS CGT
au Conseil d'Administration Inserm du 8 octobre 2020**

La recherche publique française est dans un état très préoccupant. La « LPR » devait être l'occasion de rectifier la donne... Malheureusement, ce n'est pas le chemin qu'emprunte le projet présenté par le gouvernement et débattu au parlement.

La recherche publique doit être considérée pour ce qu'elle est : une priorité nationale ! Ainsi, pour « simplement » rattraper le retard pris, il est nécessaire d'atteindre, dès la première année, le seuil des 1 % du PIB et de les dépasser au cours des années suivantes, afin de répondre aux défis qui se profilent. Cette loi n'a aucune ambition puisqu'elle reporte un objectif de 3% d'effort national de recherche que la France s'était fixé en 2010 à atteindre en 2030 et plus.

Or il n'est pas prévu au budget 2021 d'augmentation de la subvention Etat en dehors des quelques mesures salariales promises : ce sera encore plus de financement sur contrats ANR, ERC ou PIA4.

Outre que ces crédits vont souvent où cela est déjà « mouillé », délaissant de nombreuses recherches considérées non prioritaires, comme il y a quelques années celles sur les Corona virus, cela amène des **surcharges de travail aux personnels gestionnaires de ces contrats**, sans augmentation du postes de titulaires !

Cette loi prône encore plus de précarité avec les nouveaux CDD « tenure track » et les CDI de missions scientifiques.

Pour la CGT, il s'agit d'abord de rompre avec l'austérité en donnant enfin des moyens, matériels, financiers et en personnels, à la recherche publique.

Il faut des **créations de postes de fonctionnaires tant chercheurs qu'IT** car le **statut de fonctionnaire**, c'est la **garantie de l'indépendance** des personnels de l'ESR, vis-à-vis des pouvoirs économiques, mais aussi du pouvoir politique.

Les personnels de l'ESR sont très largement sous-payés par rapport à ceux des autres pays de l'OCDE, mais aussi par rapport au reste de la Fonction Publique d'État à niveau de qualification équivalente. Le ministère propose des primes au mérite pour rattraper ce retard. Ces primes ne sont pas la solution, car distribuées de manière différenciée, elles augmenteraient la compétition entre les agents et génèreraient un climat délétère sans régler le problème de fond.

Alors que l'on demande encore plus d'effort à l'Inserm face à la crise sanitaire et aux enjeux importants de recherche de nouveaux traitements et vaccins, **il serait incompréhensible que l'Etat ne lui attribue pas les moyens nécessaires dès l'année 2021 tant en création de postes de fonctionnaires qu'en crédits récurrents pour ses laboratoires !**